Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 38 (1893)
Heft: 7

Artikel: Gestion du département militaire en 1892 [suite]
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-337078

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXXVIIIe Année. N° 7. Juillet 1893.

Gestion du Département militaire en 1892.

(*Suite*)

Cours de répétition de l'élite.

Afin de venir à bout du réarmement de l'infanterie en 1892, nous avons dû renoncer aux manœuvres de division qui auraient eu lieu, d'après le tour de rôle fixé en 1885, entre les deux divisions du IVe corps d'armée. Cependant, pour fournir aux commandants de brigade et de régiment l'occasion, non seulement d'inspecter leurs troupes, mais aussi de les commander pendant les manœuvres de campagne, nous avons ordonné, pour les raisons indiquées dans notre rapport de l'année dernière, que les divisions des Ier et IVe corps d'armée auraient à prendre part à des cours de répétition par régiment, consistant en un cours préparatoire de cadres d'une durée de 4 jours et un cours de 12 jours pour la troupe. Par contre, les bataillons faisant partie du IIIe corps d'armée, qui ont fait en 1891 les manœuvres de division, ont été appelés à un cours de répétition de bataillon, consistant en un cours préparatoire de cadres de 3 jours et un cours pour la troupe d'une durée de 5 jours. Les troupes des IIIe et Ve divisions qui n'ont pas pris part aux cours de répétition en 1891, ont été appelés à un cours de la durée normale. Ces cours de répétition ont été combinés avec les écoles de sous-officiers des deux divisions et avec les écoles de tir pour officiers.

Cours de bataillon du IIIe corps d'armée.

Dans la VIe division, les cours de bataillon ont eu lieu comme suit : bataillon n° 61 à Schaffhouse, bataillons nos 62 et 63 à Winterthour, bataillons nos 64 à 72 et bataillon de carabiniers n° 6 à Zurich. Dans la VIIe division : bataillons nos 73 et 74 à Frauenfeld, bataillons nos 75, 79, 83 et 84 et bataillon de carabiniers n° 7 à Hérisau, bataillons nos 78, 80, 81 et 82 à St-Gall, et bataillons nos 76 et 77

à Wallenstadt. Les troupes qui n'ont pas suivi de cours de répétition en 1891 ont été appelées en même temps que les cadres.

Tous ces cours de répétition de bataillon ont pris le caractère de cours de tir, attendu que des cinq jours de service d'instruction de la troupe, quatre ont dû être consacrés pour ainsi dire à l'enseignement de la connaissance de l'arme, à la préparation au tir, ainsi qu'au tir proprement dit. Il est compréhensible, par conséquent, que les hommes n'aient pas pu se familiariser suffisamment avec le nouveau règlement d'exercice.

On a mis amplement à profit le temps consacré à l'instruction.

Grâce aux bonnes dispositions prises par les intendances des arsenaux, la reddition des anciens fusils, ainsi que la distribution des fusils nouveau modèle ont eu lieu rapidement et sans désordre.

La troupe, pleine de bonne volonté, a suivi les cours avec grand intérêt et avec un zèle digne d'éloges. La nouvelle arme est aussi très appréciée de la troupe, bien que l'on n'ait pas encore pu parvenir à faire comprendre clairement à chacun le fonctionnement du mécanisme dans tous ses détails. On peut considérer comme un excellent témoignage en faveur de notre arme et de notre munition pour l'usage de la guerre, que notre programme de tir, bien que très chargé, a été entièrement exécuté sans accident et sans dérangement notable, pendant ces cours de courte durée. Le fait mérite d'être signalé que les cadres ont largement contribué et avec succès à l'instruction de la troupe.

Cours de régiment des Ier et IVe corps d'armée.

Ces cours ont eu lieu comme suit : régiment n° 13 à Berne, régiments n^{os} 14, 15 et 16 à Lucerne, régiment n° 32 à Bellinzone, régiments n^{os} 7 et 8 à Colombier et environs. Pour les autres régiments, les bataillons ont dû être répartis sur différentes places d'armes. Les bataillons de carabiniers n^{os} 1 et 2 ont suivi leur cours de répétition isolément. Les cours de répétition des bataillons attribués à la division du Gothard ont fait leur cours de répétition au St-Gothard, savoir : le bataillon de carabiniers n° 4 à Andermatt et le bataillon de fusiliers n° 87 à Airolo.

Les cours préparatoires de cadres des régiments, dont les bataillons étaient répartis sur différentes places, ont eu lieu, en grande partie, simultanément sur la place d'armes principale.

Le commandement du cours de répétition du 4e régiment d'infanterie a été confié à M. le colonel-brigadier Perret, commandant de la défense du Bas-Valais, parce que ce régiment avait à exécuter une marche au Grand St-Bernard.

Trois régiments de la Ire division ont exécuté des manœuvres de campagne contre trois autres régiments appartenant à la IIe division. Ces manœuvres ont eu lieu conjointement avec des troupes de cavalerie et d'artillerie.

Ces diverses combinaisons ont eu parfois une influence fâcheuse sur la bonne marche de l'instruction. La nécessité de détacher des cadres pour chercher la troupe, la multiplicité des manœuvres de campagne et des marches, ont abrégé un programme d'instruction déjà trop restreint.

Le chef de l'arme de l'infanterie considère comme insuffisante la durée des cours d'instruction. Les résultats de l'enseignement, en ce qui concerne la connaissance du fusil nouveau modèle et du nouveau règlement d'exercice, ont été également qualifiés insuffisants.

On est généralement d'avis qu'il est nécessaire d'avoir des cours de répétition de bataillon d'une durée normale.

Les expériences des deux dernières années ont démontré d'une manière irréfutable que la durée de l'instruction de la troupe ne doit pas être abrégée en faveur des cours de cadres, mais que, d'un autre côté, on doit encore vouer plus de soins que cela n'est le cas actuellement au perfectionnement de l'instruction des cadres.

Le programme d'enseignement pour l'année 1891 ayant servi de base aux cours de répétition de 1892, les observations contenues dans notre précédent rapport, sur les cours de régiment et de bataillon, s'appliquent, en général, aux mêmes cours de l'année dernière. Nous nous bornons donc à citer certaines remarques qui ont été faites au sujet des cours de 1892.

Ire division.

Les régiments et bataillons sont tous bien commandés; par contre, il n'y a pas la même uniformité dans la conduite des compagnies. On reproche à un grand nombre

d'officiers subalternes de ne pas faire preuve, vis-à-vis de la troupe, de la même énergie dans les cours de répétition que dans les écoles de recrues et, en particulier, de ne pas déployer la même activité et la même initiative dans les marches et dans les cantonnements.

On a constaté de sensibles progrès dans la conduite du feu.

Le corps des sous-officiers gagne d'année en année en capacité, en savoir-faire.

La troupe est animée du meilleur esprit militaire.

Les manœuvres qui ont eu lieu dans la montagne ont fourni la preuve que la troupe surmonte facilement les difficultés sur ce terrain, malgré le mauvais temps.

IIe division.

Tous les régiments sont pourvus de commandants capables. Par contre, les commandants de bataillon et de compagnie ne le sont pas tous au même degré. Beaucoup d'officiers ne se préparent pas sérieusement au service.

La discipline et la bonne volonté de la troupe méritent tout éloge. Les marches ont eu lieu dans de bonnes conditions et la tranquillité et l'ordre ont régné dans les cantonnements.

Malgré les fautes ayant donné lieu à critique, la marche des manœuvres de détachement de tous les régiments du Ier corps d'armée a été, en somme, satisfaisante et favorable à l'instruction des cadres et de la troupe.

IVe division.

Les régiments sont tous pourvus de commandants capables. On peut en dire autant de la plupart des bataillons. La conduite de la majorité des compagnies est assez bien entendue. Quelques officiers subalternes n'ont pas le vrai sentiment des charges que leur impose leur grade et ne développent pas l'activité infatigable qui témoigne de l'exécution consciencieuse des ordres reçus.

C'est à ces circonstances qu'il faut surtout attribuer le fait que l'ordre pendant les marches et la bonne tenue de la troupe ont laissé parfois à désirer chez certains bataillons.

Toutefois, les résultats de tous les cours ont été qualifiés

satisfaisants. Le programme d'enseignement a été strictement observé, quoique le cours de répétition du 13e régiment ait eu lieu pendant une période de chaleurs excessives et que ceux des 14e et 16e régiments aient été gênés par des pluies continuelles. La troupe était suffisamment préparée, par de fréquents exercices sur le terrain, aux grandes manœuvres de campagne qui eurent lieu à la fin du cours. Le transport de nuit par chemin de fer de Lucerne à Wiggen, le débarquement en rase campagne dès l'aube, l'entrée immédiate dans la ligne de combat du 14e régiment ont été des plus instructifs et des mieux exécutés.

VIIIe division.

La troupe du 32e régiment s'habitue très difficilement à l'ordre et à la discipline. La majorité des cadres n'a pas le vrai sentiment de ses devoirs vis-à-vis de la troupe. Par ce fait, le service de surveillance et le service intérieur laissent beaucoup à désirer. C'est à ces circonstances qu'il faut surtout attribuer les faits regrettables qui se sont produits lors du cours de répétition de l'année dernière. Les désordres qui ont eu lieu le 23 octobre 1892, à la caserne de Bellinzone, ont nécessité, de la part du département militaire, l'application de mesures disciplinaires rigoureuses. Les IIIe et IVe compagnies du bataillon no 94 ont été appelées à un service de punition d'une durée de 10 jours.

L'entrée au service et l'organisation des cadres et des bataillons se sont exécutées en bon ordre chez les autres régiments d'infanterie de la VIIIe division. L'échange des armes et des effets d'habillement et d'équipement a eu lieu, en général, rapidement et dans de bonnes conditions.

L'enseignement a pu suivre son cours normal dans tous les régiments. Les marches combinées avec des exercices de combat du 29e régiment, dans la vallée de Schanfigg, et celles du 30e régiment, sur le Kunkelpass, méritent une mention spéciale.

La position des cadres vis-à-vis de la troupe est très différente suivant les unités de la VIIIe division ; le 29e régiment et le bataillon de carabiniers sont les mieux partagés sous ce rapport.

Bataillons du Gothard.

Le programme général d'instruction pour les cours de répétition de l'élite a servi de base aux exercices des deux bataillons du Gothard (bataillon de carabiniers nº 4 et bataillon de fusiliers nº 87, Uri), mais avec la différence que l'on a fait exécuter à ces troupes de fréquentes marches et manœuvres de campagne par compagnie et par bataillon, dans la montagne et dans des passages très difficiles, afin de les habituer à leur service spécial de défense du Gothard. Le bataillon nº 87 a séjourné 5 jours de suite à des hauteurs de 2000 mètres et plus et a terminé son cours par une marche de deux jours d'Airolo, par le St-Gothard, à Realp et de là, par le glacier de Cavanna, dans la vallée de Bedretto. Toutes ces marches ont été exécutées dans le meilleur ordre et sans qu'un seul homme soit resté en arrière. Les cadres et la troupe ont fait preuve non seulement de grandes aptitudes pour ce genre de service, mais aussi d'un zèle et d'une bonne volonté remarquables.

Lors du dernier exercice de campagne du bataillon de carabiniers, M. le lieutenant Conradin, inspecteur du cours, fit une chute de cheval qui amena la mort immédiate.

Les exercices de tir de combats furent exécutés conjointement avec de l'artillerie (artillerie de forteresse, de position et de campagne) et du génie, par le bataillon de carabiniers nº 4, à Grossboden sur l'Oberalp, et par le bataillon de fusiliers nº 87, sur le plateau de Nante. Dans ces manœuvres, le bataillon nº 87 eut à faire une attaque de flanc par l'Alp Ravina, située à 2010 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Les deux bataillons sont bien commandés; la composition des cadres est satisfaisante. Le manque de sous-officiers se fait sentir dans le bataillon uranais.

Résultats de tir des cours de répétition de l'élite.

Abstraction faite des IIe et Ve divisions, dont les résultats de tir sont inférieurs à ceux des autres divisions, les résultats moyens des six divisions ayant exécuté le tir en 1892 ne présentent pas de différence notable avec ceux des IIIe et Ve divisions qui ont fait leur cours de répétition en 1891.

Les résultats moyens des cours de répétition avec le nou-

veau fusil sont supérieurs de 1 à 3 % à ceux obtenus avec l'ancien fusil, et inversement les résultats obtenus avec le fusil calibre 7,5 dans les écoles de recrues de 1892 sont inférieurs de 1 à 3 % à ceux des années 1889/91 avec l'ancien fusil.

Les résultats de tir des bataillons de carabiniers sont supérieurs de 12 %, en moyenne, sur la cible I, et de 16 %, en moyenne, sur les figures, à ceux obtenus par les bataillons de fusiliers.

Cours de répétition de la landwehr.

Le réarmement de la landwehr a eu lieu, en 1892, dans les III^e^ et V^e^ divisions, en ce sens que les six plus jeunes classes d'âge ont seules été appelées aux cours de répétition. On a procédé de la sorte en vue d'une prochaine réorganisation de la landwehr, qui consisterait à former avec les anciennes classes d'âge des unités de troupe spéciales affectées au service territorial. Ces troupes conserveraient l'ancienne arme et se serviraient de la même munition que le landsturm. Comme il y a eu à introduire en même temps le nouveau règlement d'exercice dans la landwehr, la durée du service de la troupe a été prolongée de trois jours.

Les cours de répétition de la III^e^ division ont eu lieu à Berne, par régiment; ceux de la V^e^ division sur les places d'armes des cantons respectifs, à raison de trois cours par régiment (de 2 bataillons); les six autres bataillons de fusiliers, ainsi que les bataillons de carabiniers des deux divisions, ont suivi leur cours isolément.

Les faibles effectifs des bataillons ont permis, tant aux cadres qu'aux hommes, de se familiariser d'une manière assez satisfaisante avec le nouveau règlement et surtout avec le maniement du fusil nouveau modèle. En effet, les résultats du tir individuel et du tir par sections dans les bataillons de landwehr sont, pour la plupart, non seulement équivalents, mais, dans certains cas, supérieurs à ceux obtenus par les bataillons de l'élite.

Si les bataillons de landwehr avaient été pourvus de meilleurs cadres, nous aurions eu à enregistrer des résultats beaucoup plus favorables au point de vue de la conduite des bataillons et des compagnies et de l'instruction sur le service en campagne, que cela n'est réellement

le cas. Il est fâcheux pour les officiers et sous-officiers de tous grades que, se trouvant en présence d'effectifs anormaux et rarement dans le cas de conduire leurs subdivisions, ils doivent s'habituer à exercer le commandement dans des conditions qui ne répondent pas à la réalité.

Par contre, les hommes composant ces bataillons d'un faible effectif ont fait une très bonne impression. Les qualités physiques des plus jeunes classes d'âge ont été reconnues excellentes; ces hommes, dans la force de l'âge, joignent à la vigueur un caractère sérieux et réfléchi.

Ecoles préparatoires d'officiers.

Elles ont été suivies par 210 élèves, sur lesquels 192 ont été admis.

Le cours d'équitation, introduit comme essai dans trois écoles en 1891, a été étendu, en 1892, à quatre autres écoles préparatoires pour officiers. La durée de ce cours a été fixée à 4 semaines au lieu de 3. Cet essai a donné de nouveau des résultats très favorables, de sorte que nous avons décidé d'introduire définitivement, à l'avenir, les cours d'équitation dans les écoles préparatoires pour officiers et que nous avons prévu une somme pour cet objet dans le budget pour 1893.

Ecoles de tir pour officiers.

Il y a eu à Wallenstadt 5 écoles pour officiers nouvellement nommés et 2 cours pour officiers supérieurs.

Ces deux cours dits d'information, d'une durée de six jours seulement, ont eu pour but de faire connaître à ces officiers d'une manière plus approfondie que cela ne peut être le cas dans les écoles de recrues et cours de répétition, les propriétés balistiques et l'emploi du nouveau fusil, surtout en mains de la troupe, de même que les conséquences au point de vue tactique de l'adoption de cette arme et la conduite du feu. Malheureusement, le détachement de retardataires d'infanterie de la III^{e} division destiné à ce cours est entré au service avec un effectif beaucoup trop faible pour donner une notion claire de la conduite d'une compagnie d'infanterie dans le feu de combat. Nous remédierons à l'avenir à pareil inconvénient, car ce n'est qu'avec un détachement de troupe d'un effectif suffisant que l'on

peut donner aux officiers une juste idée de l'emploi du feu dans la tactique. Néanmoins on a exécuté en dehors des exercices pour le feu de combat, 10 exercices de tir d'instruction sur 23 buts différents représentant quantité de formations tactiques diverses.

Ces exercices ont permis aux officiers de faire de nombreuses observations relatives à l'efficacité du feu de l'infanterie jusqu'à la distance de 1500 m. L'instruction théorique et technique des officiers supérieurs devra, de plus en plus, faire place à l'instruction tactique dans des cours de ce genre. Des ordres ont été donnés en ce sens par le département militaire.

Cavalerie

Achat de chevaux de cavalerie.

L'effectif des remontes s'élevait, au 31 décembre 1891, à 572.

Il y a à ajouter dans le courant de 1892: 540 chevaux achetés à l'étranger et 96 achetés en Suisse, soit, ensemble, 636 chevaux. Les achats de chevaux du pays n'ont jamais atteint un chiffre aussi élevé qu'en 1892.

Au 31 décembre 1892, l'effectif des chevaux dans le dépôt était de 610 remontes, chiffre auquel il y a à ajouter 70 chevaux d'un certain âge, destinés à la remonte de cavaliers ou comme chevaux de réserve au dépôt.

Dépôt central de remontes et cours de remonte.

La création d'un dépôt permanent de remontes a donné des résultats très favorables dans les cours de remonte. La vigueur de ces chevaux a permis de leur faire subir un excellent dressage dans les derniers cours de remonte. Les résultats de ce dressage ont été en moyenne bien supérieurs à ceux obtenus les années précédentes.

Dans le courant de l'année, 406 chevaux appartenant à des cavaliers incorporés qui ont formulé pour une raison ou pour une autre des réclamations au sujet de la qualité de leurs chevaux, ont passé au dépôt central de remontes.

Sur ce nombre, 248 chevaux ont été repris par leur cavalier, 116 ont été retirés. De ces 116 chevaux, 74 ont été délivrés à d'autres cavaliers et 7 ont été abattus ou réformés.

Instruction de la cavalerie.

Ecoles de recrues.

Il y a eu en 1892, comme précédemment, trois écoles de recrues de cavalerie. Les locaux dont on dispose sur les places d'armes étant insuffisants pour des écoles de recrues de 170 hommes environ, nous prévoyons 4 écoles pour 1893.

Nous avons appliqué dans une plus large mesure que par le passé le principe que l'instruction *complète des recrues* doit être confié à la propre initiative des cadres de troupe. Le programme d'instruction a été considérablement restreint comparativement aux dernières années et nous nous sommes attachés spécialement à former des soldats aussi indépendants que possible et sur lesquels on puisse compter.

Les résultats obtenus par l'instruction ont été satisfaisants et les officiers et sous-officiers se sont montrés à la hauteur de leur tâche.

En tenant compte du fait que l'on ne peut pas faire un choix des recrues de cavalerie, nous sommes néanmoins à même de déclarer que les hommes réunissent toutes les qualités voulues pour leur service. Les officiers et sous-officiers commandés aux écoles étaient bien préparés à leur service et possédaient l'autorité voulue sur leurs subordonnés.

Artillerie

Les écoles suivantes ont eu lieu en 1892 :

4 écoles pour batteries attelées,
1 » » et colonnes de parc,
1 école exclusivement pour colonnes de parc,
1 ecole pour artilleurs de position, comprenant une classe d'âge de langue allemande et deux classes d'âge de langue française,
1 école pour recrues d'artillerie de forteresse de la compagnie n° I,
½ école pour recrues d'artillerie de forteresse de la compagnie n° II,
1 école pour recrues artificiers,

3 écoles pour recrues du train d'armée, et
1 école pour recrues trompettes.

2095 hommes ont été formés dans ces écoles.

Il y a eu en tout comme cours de répétition :

1° élite :

artillerie de campagne	12	cours	plus 2	détac.
artillerie de position et de forteresse	3	»		
artificiers.	1	»		
train d'armée	8	»	»	4
10 cours avec la troupe.				
2° landwehr :				
artillerie de campagne	2	»		
» position	1	»		
	27	cours	plus 6	détac.

Toutes les unités sont entrées au service avec des effectifs en hommes suffisants (140 hommes environ pour l'artillerie de campagne). Ces chiffres sont plutôt trop élevés comparativement au nombre de chevaux et de voitures, nombre qui est limité pour des motifs d'ordre financier.

Il en a été autrement dans l'artillerie de position. Les effectifs des compagnies (116 hommes en moyenne) ont été insuffisants pour venir à bout du travail qui leur incombait. Les subdivisions du train sont entrées au service avec un effectif moyen de 72 hommes, chiffre suffisant comparativement au nombre de chevaux estimés.

Les cadres sont généralement à la hauteur de leur tâche dans l'artillerie de campagne et dans l'artillerie de position. Ils laissent par contre à désirer dans les artificiers et dans le train d'armée.

Une répartition convenable des hommes dans les différentes unités, par rapport à leur profession, présente des difficultés. On a fait observer que les colonnes de parc 8 et 16 (de même que les colonnes 2 et 4) comptent trop d'ouvriers et trop peu d'agriculteurs, et que les colonnes 7 et 15 manquent d'un nombre suffisant d'ouvriers, surtout de serruriers et de charrons.

En ce qui concerne l'habillement, les vareuses ancien et nouveau modèle sont fortement usées; beaucoup de képis ancien modèle sont entièrement déformés.

On a voué plus de soins que par le passé au tir, dans les batteries attelées. On cherche à se conformer de plus

en plus aux idées nouvelles, en ce qui concerne l'exécution des exercices pratiques.

Dans l'instruction des colonnes de parc, on a relégué au second plan les exercices du maniement du fusil, ainsi que l'instruction technique. Par contre, le travail pratique aux pièces a été poussé plus activement.

L'artillerie de position a gagné en mobilité, ce qui constitue un réel avantage.

La troupe est partout animée de bonne volonté; les hommes répondent généralement aux exigences du service, quoique différemment suivant les contrées dans lesquelles ils sont recrutés. On constate des différences sensibles dans la tenue et l'esprit militaire des hommes, suivant que ces derniers proviennent ou non de contrées aisées et prospères.

La *discipline* s'améliore constamment.

L'*état sanitaire* des troupes a été généralement bon. Toutefois, il y a des places d'armes, comme celle de Frauenfeld par exemple, sur laquelle la fièvre qui règne à l'état latent, a donné lieu à des cas de maladie d'une certaine gravité, en dépit de l'application de mesures préventives les mieux entendues.

On a été partout assez satisfait de la *qualité des chevaux*.

Il faut remarquer toutefois qu'il n'y a pas la moitié des officiers montés qui fournissent réellement leurs propres chevaux.

La qualité des harnais n'a pas toujours été désignée comme bonne: il est certain que les crédits destinés au renouvellement de ces effets sont trop insuffisants pour que le harnachement puisse être entretenu en bon état.

Ecoles de cadres et cours spéciaux.

Après avoir été répartis pendant 5 ans sur les places de Thoune et de Frauenfeld, tous les élèves sous-officiers d'artillerie, l'artillerie de forteresse exceptée, se sont de nouveau trouvés réunis cette année sur la même place.

Cette réunion demandée depuis longtemps, présente, il est vrai, des difficultés en raison du grand nombre de troupes faisant du service sur la place de Thoune, mais l'avantage qui résulte de l'émulation et de la mise en parallèle des classes entre elles, compense largement les incon-

vénients provenant de l'insuffisance des locaux pour le logement des troupes. Les progrès que l'on a constaté cette année dans les capacités des sous-officiers du train, doivent être attribués dans une certaine mesure à ce système de réunion des élèves.

Cette école a offert, en outre, l'avantage suivant, c'est que l'on a pu introduire un tour de rôle pour le cours de tir de l'artillerie de campagne. Les exercices ont néanmoins été suffisants pour préparer convenablement les chefs de pièce à l'école de recrues et l'instruction n'en a été que plus régulière, plus méthodique et plus conséquente.

Le nombre d'appointés d'artillerie de position commandés à cette école a été trop faible ; ce nombre a été insuffisant pour former une classe d'exercice et de manœuvre et serait loin de fournir les cadres nécessaires en cas de transformation de l'artillerie de position pour les besoins d'une campagne.

L'impression générale que laisse cette école de sous-officiers, est celle-ci, c'est que l'on dispose d'éléments suffisants pour former de bons sous-officiers.

L'*école préparatoire d'officiers d'artillerie* a été divisée en deux parties, comme le prévoit l'organisation militaire et a eu lieu comme précédemment, sur deux places d'armes différentes. Sur 68 élèves s'étant présentés en tout, 53 seulement ont été proposés pour le brevet : la diminution est donc de 22 %.

Un important progrès à signaler dans l'artillerie consiste dans l'organisation du cours pour officiers supérieurs et du cours de tir pour l'artillerie de campagne, combinés avec une école de pointage pour canonniers.

La première partie du cours de tir, à laquelle ont pris part 15 élèves et 3 officiers, plus 7 sergents et 47 appointés et canonniers, était destinée à perfectionner les officiers dans la conduite du tir et la troupe dans le tir lui-même.

Dans la seconde partie, à laquelle ont pris part les officiers supérieurs, ont été exécutés des tirs de combat d'une certaine durée et d'un développement complet, combinés avec des problèmes difficiles. On a obtenu de cette façon trois résultats différents.

Les officiers supérieurs ont pu se rendre compte, en vue des cours de répétition, de quelle façon le tir d'une batte-

rie doit être conduit pour être efficace. Cette manière de procéder a déjà donné de bons résultats en 1892.

Les officiers qui conduisent le feu se familiarisent avec les difficultés de toute sorte et peuvent admettre en toute sûreté, qu'en cas de guerre, ils n'auraient pas de problèmes plus difficiles à résoudre ou de décisions plus promptes à prendre que cela n'a déjà été le cas durant ces exercices en temps de paix.

La troupe étant choisie et parfaitement instruite, donne une image de ce que le personnel d'une batterie doit pouvoir exécuter et les capitaines peuvent se rendre compte de la perfection à laquelle ils doivent tendre à arriver.

Les résultats ont été tellement marquants que l'on a prévu l'organisation de cours semblables pour l'artillerie de position. Le cours de tir de cette année, auquel ont pris part 5 officiers, était encore combiné avec l'école de recrues d'artillerie de position ; à l'avenir une école spéciale de perfectionnement, composée d'un personnel analogue à celui de l'artillerie de campagne, aura lieu aussi pour l'artillerie de position.

Le cours de tir a été suivi d'un voyage d'exercice auquel ont pris part les officiers supérieurs ayant eu l'occasion de se rendre compte de la tâche incombant à l'artillerie dans le combat de corps de troupes combinés. Durant ce voyage exécuté d'après un programme complet, ces officiers ont eu à résoudre journellement des problèmes de plus en plus compliqués concernant l'emploi des troupes combinées et spécialement de l'artillerie.

Les écoles d'appointés et de sous-officiers d'artillerie de forteresse ont donné lieu aux observations suivantes :

Les résultats des écoles d'appointés ont été d'autant plus satisfaisants que ces écoles constituaient pour tous les participants la continuation de l'école de recrues. La durée de ces écoles qui est de 16 jours, a toutefois été reconnu insuffisante vu l'étendue du programme qui comprend spécialement l'instruction purement technique.

Les appointés commandés aux écoles de sous-officiers étaient généralement bien choisis ; ils se sont montrés, par la suite, sous-officiers capables. L'instruction technique a dû être limitée en raison du peu de durée de l'école.

A l'école de cadres à Airolo, 7 officiers d'autres armes

ont suivi avec succès l'instruction préparatoire, en vue de leur transfert dans l'artillerie de forteresse.

On a remarqué que cette année les *serruriers* et *charrons* appelés au cours spécial, remplissaient un peu mieux les conditions voulues que les années précédentes où l'on avait eu à leur reprocher une instruction insuffisante.

Génie.

Le Conseil fédéral a approuvé, en date du 29 mars 1893, un projet d'instruction élaboré par le chef d'arme du génie, concernant l'organisation des détachements destinés à changer les chambres de mines établies dans les ouvrages d'art des lignes de chemins de fer internationales. Conformément à cette instruction, des détachements de pionniers du landsturm sont organisés pour charger déjà en temps de paix les chambres de mine. Chaque détachement dessert un groupe d'ouvrages plus ou moins nombreux, suivant leur position géographique, et est placé sous les ordres d'un officier de landsturm ou d'un officier du génie à disposition. Ces officiers ont été chargés ensuite de l'organisation définitive de leurs détachements.

Approvisionnements pour l'armée.

1. Approvisionnement de grains.

Les derniers achats de grains de l'administration militaire ont eu lieu en hiver 1887/88 et il avait été acheté alors 263 wagons de froment à 10,000 kg., lesquels ont été entièrement liquidés dans le courant de l'été 1889.

Dans son message du 9 décembre 1891, concernant les approvisionnements pour l'armée suisse, le Conseil fédéral prévoyait l'acquisition d'environ 1000 wagons de froment pour les besoins de l'élite et de la landwehr pendant 10 semaines; cette provision suffirait largement pour 200,000 hommes pendant le laps de temps indiqué.

Le 29 janvier, l'Assemblée fédérale a approuvé les propositions faites dans ce but par le Conseil fédéral et l'administration militaire eut dès lors à s'occuper de la question de savoir s'il fallait acheter immédiatement la provision de blé en question. Une commission mixte fut nommée par le Département militaire et convoquée sur le 4 février pour

soumettre cette affaire à un examen approfondi. Cette commission fut d'avis qu'il n'y avait pas lieu, pour le moment, d'acheter du blé. Cette opinion a été motivée comme suit :

1° Il y avait, à ce moment-là, dans plusieurs entrepôts de la Suisse et notamment à Brunnen, une quantité de marchandises achetées dans un but de spéculation et qui s'élevait au double des provisions ordinaires. La plus grande partie de ces provisions était disponible et l'administration militaire aurait pu se procurer là ce dont elle aurait eu besoin.

2° Les prix du froment étaient à ce moment-là extraordinairement élevés ; les 100 kg. de froment de bonne qualité coûtaient de fr. 28.50 à fr. 29.50. Une augmentation des prix n'était pas probable, on pouvait, au contraire, prévoir avec certitude une baisse de prix, attendu que l'influence de la riche récolte de l'Amérique se faisait déjà sentir sur le marché.

La qualité de la récolte de 1891 était médiocre et, si on avait acheté en hiver, il aurait fallu prendre les mesures pour liquider en automne.

Les événements ont justifié l'opinion émise par la commission, attendu que, dans le courant de l'année, les prix ont baissé constamment et sont tombés, à la fin de décembre, à fr. 21.50-22.75. La perte que la Confédération aurait éprouvée, si elle avait acheté en janvier et février 1892, se serait élevée, sans compter les frais de magasinage et les intérêts, à 7-800,000 francs.

Les rapports sur les récoltes nous parvinrent au commencement de septembre, et il résultait du compte-rendu du marché aux blés et semences de Vienne du 29/30 août, que le nouveau blé justifiait toutes les espérances au point de vue tant de la qualité que de la quantité. La récolte de la Russie méridionale et de la Crimée surtout fournissait une qualité saine et répondant à toutes les exigences. L'opération, qui ne pouvait nous convenir l'hiver passé, pouvait donc être faite maintenant sans crainte. Aussi le commissariat central des guerres fut-il autorisé à s'occuper immédiatement de l'achat de 1000 wagons de froment provenant de la Russie méridionale.

Nous dépasserions le cadre de ce rapport dit le *Message* si nous voulions entrer dans tous les détails de l'opération

de l'achat, et nous croyons devoir nous borner aux indications suivantes :

A la fin de novembre nous avons commencé, avec un certain nombre de maisons suisses, des négociations en vue de l'achat, qui nous ont conduit rapidement à un résultat positif. Nous avons acheté exclusivement du froment dit de Crimée à un prix fixe, le wagon rendu franco à Gênes ou à Marseille. Les vendeurs se sont engagés à fournir de la marchandise conforme aux échantillons et en garantissant un poids de 79 à 80 kg. par hectolitre. L'administration militaire a pris livraison de la marchandise à Gênes et à Marseille.

La première livraison était terminée au commencement de janvier 1893 et tout s'est fait généralement, ainsi que cela avait été convenu, de sorte que nous n'avons pas eu à nous occuper de réclamations sérieuses contre les fournisseurs. Nous pouvons dire que la qualité de toute la marchandise est excellente, ce qui en facilitera la liquidation. Nous avons acheté en tout 97,885 quintaux métriques, soit 978 wagons à 10,000 kg.

L'emmagasinage de ces provisions considérables a occasionné de graves dificultés, vu que la Confédération ne possède pas de greniers à grains.

Le prix moyen du froment acheté s'élève, rendu franco aux ports susnommés, à fr. 18.52 par 100 kg., rendu dans les magasins de la Suisse avec les frais de l'enlèvement, les droits d'entrée et les frais de transport, à fr. 21.32 par 100 kg. sans le sac, et à fr. 22.02 avec le sac. En présence des prix actuels, ces prix peuvent être considérés comme très favorables.

Les 80,000 sacs coûtent en moyenne 87,$_{46}$ centimes. Les frais de magasinage et d'administration s'élèvent à 60 mille francs par an, mais on peut faire cesser le magasinage quand on voudra.

Le droit de réexpédition des entrepôts comprend, en général, un laps de temps de six mois, mais nous avons le ferme espoir que les compagnies de chemins de fer nous feront des conditions plus favorables, car nous ne pouvons songer à liquider les provisions dans le délai indiqué de six mois. La question de la liquidation des approvisionnements devra être derechef soumise cet automne à un sé-

rieux examen. Nous serons peut-être obligés de vendre nos provisions et de les remplacer par d'autres. Il ne serait indiqué de garder nos provisions actuelles que si la récolte était mauvaise et d'une qualité inférieure. Si la qualité de la nouvelle récolte était équivalente ou même meilleure, il faudrait certainement liquider notre stock, parce que, sans cela, les prix s'en ressentiraient l'année prochaine ; que la liquidation en serait rendue plus difficile et qu'il en résulterait même une perte sensible. A cet égard, il serait bon de s'entourer de nouveaux renseignements qui ne pourront être recueillis que dans le courant de cette année.

Nous dirons, dans le rapport sur le compte d'état, quelle est la portée financière des achats de froment. Nous nous bornerons à indiquer ici que l'administration militaire doit à l'administration des finances, du chef de ces achats, une avance de fr. 2,156,334 50, dont la contre-valeur est représentée par les provisions de froment en question.

2. Approvisionnements de conserves de viande.

L'état des approvisionnements au 1er janvier 1892 était le suivant :

	Rations.
Conserves américaines (Corned Beef) en boîtes de 3 rations	3,555
Conserves de Rorschach en boîtes de 3 rations	246,159
» » » 1 ration	694,283
» Berne en boîtes de 1 ration . .	8,264
	952,261

Lorsque l'inventaire de 1892 a été dressé, il s'est trouvé un surplus de

	Rations.	
Cons. américaines en boîtes de 3 rations	27	
» de Rorschach » 3 »	150	
» » » 1 ration	386	
» de Berne » 1 »	45	600
La provision effective au 1er janvier 1892 était donc de		952,869

soit :

Conserves américaines en boîtes de 3 rations .	3,582
» de Rorschach » 3 »	246,309
» » » 1 ration	694,669
» de Berne » 1 »	8,309
Total des approvisionnements comme ci-dessus	952,869

Il a été distribué aux troupes dans le courant de l'année :

3,582	rations	corned beef,
8,195	»	de conserves de Berne,
281,219	»	» Rorschach.
292,996		

Ont été employées d'une autre manière :

286 rations de conserves de Rorschach à des épreuves partielles, pour dons gratuits et pour être éliminées comme étant de qualité douteuse

114 rations de conserves de Berne éliminées comme mauvaises.

400

293,396	rations.	Sortie,	293,396
	Solde des anciens approvisionnements,		659,473
	Dans le courant de l'année 1892, il a été acheté des boîtes de conserves de Rorschach en boîtes à 1 ration		500,039
	Total des approvisionnements au 31 déc. 1892		1,159,512

Il a été distribué en 1892 aux troupes de toutes les écoles et de tous les cours les conserves prévues par l'ordre de service du Département militaire. Dans nombre d'écoles et de cours militaires, les officiers ont aussi reçu des rations de conserves à titre de subsistances. Le total des rations distribuées est de 293,000. Nous n'avons plus en magasin que des rations de conserves de Rorschach, ce qui facilite la distribution, attendu que les troupes mangent volontiers ces conserves. Les rapports reçus au sujet de cette espèce de subsistance sont très favorables, surtout ceux venant de la Suisse centrale et orientale. Les troupes de la Suisse occidentale gardent encore toujours quelque méfiance qui disparaît cependant de plus en plus. Les conserves de Rorschach reconnues inutilisables s'élèvent à peine à $^1/_2$ $^0/_{00}$ de la consommation totale et dans la plupart des cas, ce déchet provient de boîtes détériorées pendant le transport. On peut être assuré maintenant que les rations de Rorschach se conservent parfaitement, ce qui doit être attribué principalement à leur fabrication soignée et irréprochable.

Dans le courant de la campagne de fabrication de 1891-1892, on a employé la viande de 478 bœufs de première qualité, dont 433 avaient été abattus en Suisse suivant les certificats présentés. L'inspecteur de la viande de la ville de St-Gall a accepté toute la viande provenant des bœufs présentés. L'administration exerce un contrôle très sévère aussi bien dans les abattoirs que dans la fabrique de Rorschach et garantit ainsi des livraisons irréprochables.

L'administration militaire doit à l'administration des finances pour le dépôt de conserves de 1,159,512 rations la somme de fr. 950,376 83, dont la justification se trouve dans le rapport sur le compte d'état.

En ce qui concerne la réserve de fer-blanc pour la fabrication de 1,000,000 de boîtes à 1 ration pour les cas d'urgence, nous prenons les mesures nécessaires pour que la quantité nécessaire de fer-blanc soit toujours disponible.

Nous avons complètement liquidé des conserves de soupe dans le cours de l'exercice, mais on fera de nouveaux essais avec de nouvelles préparations perfectionnées.

3. Les approvisionnements de biscuits.

Lorsque des mesures ont été prises pour procurer à l'armée les approvisionnements dont elle pourrait avoir besoin pour le cas d'une guerre, on a aussi prévu la création d'un dépôt de biscuits. Il ne faut pas nous dissimuler que la remise de biscuits à nos milices se heurtera à des difficultés assez considérables ainsi que cela est plus ou moins le cas pour toutes les armées. Nous avons néanmoins cru qu'il ne fallait pas reculer devant l'acquisition de biscuits, attendu que nous sommes convaincus que cet aliment qui formera sans doute une partie de la ration de fer, est appelé à rendre de grands services. Après de nombreux essais, nous avons adopté un échantillon de biscuit ayant la forme d'un domino et assaisonné d'un peu de cumin, qui a été reconnu partout comme ayant un goût agréable et possédant assez de substances nutritives pour remplacer par moments la ration de pain, quand il est réuni en rations de 250 grammes.

On s'est d'abord arrêté à un chiffre de 1,200,000 rations, mais le Département militaire se décida ensuite à ne faire faire que la moitié de cette quantité pour procurer à l'ad-

ministration l'occasion de faire les expériences nécessaires au sujet de la distribution et du remplacement des biscuits.

Nous avons approuvé dans le courant du mois de mars un contrat avec la « Anglo-Swiss Biscuit-Company, à Winterthour » pour la livraison, dans l'espace d'une année, de 150,000 kg., ce qui fait à raison de 4 rations par kilogramme un total de 600,000 rations.

Chaque ration de biscuit est mise dans un petit sac de coutil et sera ainsi distribuée aux troupes. Les essais faits en automne avec quelques corps de troupes n'ont pas eu le succès désiré. Quoiqu'on n'ait pas contesté la bonne qualité et le bon goût des biscuits, cet aliment parut trop nouveau à la troupe et insuffisant à remplacer la ration de pain qui manquait en partie. Il est vrai que les essais avaient été un peu précipités et n'avaient pas été précédés des préparatifs nécessaires, il est probable aussi que la troupe ne sut pas comprendre aussi les avantages de l'alimentation par les biscuits.

L'administration militaire ne doit pas cependant se laisser décourager par ce premier insuccès, elle doit au contraire chercher à familiariser les hommes avec le biscuit dans les écoles de recrues et cours de répétition de l'élite. C'est au corps d'instruction et au corps d'officiers qu'il appartiendra de faire comprendre aux hommes la valeur du biscuit en cas de guerre. Les conserves de viande se sont heurtées au début à une résistance analogue, mais cette résistance a été vaincue et aujourd'hui les conserves de viande constituent un aliment apprécié de tout le monde. Dès lors, on peut espérer que l'on parviendra à employer petit à petit le biscuit comme moyen d'alimentation.

Pour que l'on puisse tenir en magasin de plus grandes quantités de biscuit, il va sans dire qu'il faut pouvoir le remplacer. En tenant compte des faits que nous venons de mentionner, nous avons réduit de moitié la commande de biscuit de l'année dernière. Nous espérons obtenir des résultats plus satisfaisants en 1893, d'autant plus que la qualité du biscuit ne laisse rien à désirer.

Pendant l'exercice écoulé, on a fait l'acquisition de :

300,200 rations à 250 gr. = 75,050 kg. qui sont emmagasinés, partie en caisses de 50 kg., partie emballés par rations de 250 gr. dans de petits sacs de cuir.

Il a été distribué aux troupes et employés :
12,986 rations, de sorte qu'il reste une provision de
287,214 rations à 250 gr.

En fait d'emballage, l'inventaire accuse :
1,542 caisses et
198,278 sachets en coutil.

L'administration militaire doit à l'administration des finances pour provisions de biscuits la somme de francs 92,330 75, au sujet de laquelle nous donnons les explications nécessaires dans le rapport de gestion.

4. Approvisionnements de sel.

Le Département militaire a fait procéder dans le cours de l'exercice écoulé à une enquête sur les provisions de sel des cantons.

D'après les relevés faits, la Suisse consomme annuellement environ 400,000 quintaux métriques de sel de cuisine et de sel pour le bétail.

Les cantons sont approvisionnés en moyenne pour la durée de 3 à 4 mois. Tandis que certains cantons possèdent des approvisionnements pour 6 mois, d'autres n'en ont que pour 1 ou 2 mois.

On rencontrerait de trop grandes difficultés si l'on voulait faire en sorte que chaque canton soit approvisionné pour le même laps de temps, attendu que les locaux manqueraient dans certains cantons. Nous ne croyons pas que l'on puisse exécuter l'idée qui avait été émise de créer des dépôts de sel pour la Confédération, attendu qu'en présence du monopole des cantons, le mouvement dans les magasins ne serait pas suffisant.

La production des salines suisses du Rhin a augmenté considérablement ces dernières années. Il n'y a plus actuellement que les cantons de Berne, Vaud, Valais, Neuchâtel et Genève qui tirent une partie de leur sel de l'étranger. Notre intention est donc de déterminer les cantons à s'approvisionner pour une durée de 5 à 6 mois, soit par leurs propres soins, soit directement ou indirectement par l'intermédiaire de la Confédération. Les négociations faites dans ce but ne sont pas encore terminées, mais nous sommes heureux de constater que les cantons sont en gé-

néral tout disposés à seconder les efforts que nous faisons dans cette direction.

Nous croyons qu'il ne serait pas impossible de créer des approvisionnements importants dans les salines mêmes, mais vu leur position excentrique à proximité immédiate de la frontière du pays, il est nécessaire d'étudier à fond la question de savoir comment on pourrait évacuer rapidement ces provisions dans l'intérieur du pays en cas de mobilisation de l'armée. Notre Département militaire voue en ce moment à cette question toute l'attention qu'elle mérite.

5. Provision de chaussures.

Par arrêté fédéral du 29 janvier 1892 concernant les approvisionnements pour l'armée, vous nous avez autorisés à nous procurer les souliers nécessaires pour mettre notre armée en état de marcher. Dans le message du 9 décembre 1891 sur lequel s'est basé cet arrêté, nous proposions l'achat de 60,000 paires de chaussures comme réserve de toute nécessité.

Les travaux préparatoires techniques qui doivent précéder une semblable acquisition avaient déjà été faits dans les années 1887 à 1891.

Les opérations d'achat ont été commencées au mois d'avril 1892 par une mise au concours.

L'administration militaire a cherché dès le début à répartir le travail entre le plus grand nombre de fabriques et d'artisans possible. C'est ainsi que nous avons confié à 10 fabriques la fourniture de 19,000 souliers et à 53 sections de la Société suisse des cordonniers la fourniture de 29,000 autres souliers. Le lot le plus important donné à une section s'est élevé à 1000 et le lot le plus petit à 50 paires ; dans cette répartition, nous avons tenu compte de la force des sections comme aussi des prix qui nous étaient demandés. Ce travail occupe environ 800 maîtres-cordonniers. Le contrôle des 22,000 paires de souliers dont l'administration militaire a pris livraison dans le cours de l'exercice écoulé n'a pas donné lieu à beaucoup d'observations.

Ce qui, en revanche, nous a occasionné quelques difficultés, c'est l'emmagasinage de ces chaussures dans les cantons. Actuellement, on a emmagasiné dans tous les cantons sauf 2, environ 16,000 paires de souliers. Le Dé-

partement a l'intention d'avoir constamment 4000 paires de souliers en dépôt dans chaque arrondissement de division et de garder le reste de 18,000 paires comme réserve générale pour faire face aux besoins des différentes divisions.

Nous vous soumettrons, pour la session de mars 1893, des propositions positives sur les conditions auxquelles les souliers seront remis aux troupes.

Les chaussures ont été achetées sur le compte d'avances pour chaussures, en ce sens que cette avance devra être couverte ou renouvelée successivement par le roulement. Le décompte se trouve dans le rapport qui accompagne le compte d'état. Jusqu'à présent, il n'a été dépensé sur le crédit de 750,000 fr. que la somme de fr. 366,371 36.

6. Service des magasins.

La question de la création d'un magasin à silos a été résolue en 1892 par une commission instituée à cet effet par le Département militaire, en ce sens que cette commission s'est prononcée contre le projet d'établissement d'un grand silo, quant à présent. Cette commission ayant jugé utile de consulter des chimistes experts, s'est rendu compte qu'une construction de ce genre, tout en exigeant des sacrifices d'argent considérables, n'offrirait pas les garanties voulues pour un magasinage de longue durée. La durée du magasinage ayant été réglée à une ou, au plus, à deux années, la commission en est arrivée à recommander l'établissement d'un vaste grenier avec installations mécaniques, à Lucerne, et en même temps la construction de grands hangars pour entreposer des grains en sacs, à Berne (Galgenfeld) et à Zoug. L'administration militaire s'est déjà assuré en 1892 la location pour une série d'années d'un grand magasin situé à Brunnen. Ce magasin peut contenir 4 à 500 wagons de grains en sacs et les magasins à Berne et à Zoug seraient disposés en vue de recevoir pareille quantités.

Le magasin de Lucerne aura par contre des dimensions plus considérables ; on devra pouvoir y loger environ 700 à 800 wagons. Le magasin de Berne devra être achevé, si possible, en 1893, celui de Lucerne en 1894 et celui de Zoug en 1895. Le magasin de subsistances de Göschenen, destiné

à assurer le ravitaillement des troupes du Gothard, est déjà en construction.

Après avoir déposé les projets qui précèdent, la commission des magasins a été dissoute.

La question de la création d'un bureau d'approvisionnements, dont il a été question dans notre dernier rapport, n'a pas encore été décidée. Ce bureau est d'une nécessité urgente ; nous croyons cependant, contrairement à notre première opinion, qu'il serait préférable de placer cette branche de service sous la direction immédiate du commissaire des guerres en chef, en faisant abstraction de la création d'une fonction spéciale, attendu qu'il est nécessaire, avant tout, d'abandonner au commissaire des guerres en chef la direction du service des subsistances et le droit de disposer des ressources nécessaires pour l'alimentation. A l'occasion de la réorganisation du Département militaire, réorganisation qui est indispensable, nous attribuerons le bureau en question au commissariat des guerres central.

L'approvisionnement de guerre du fort d'Airolo a donné de bons résultats ; les fortifications d'Andermatt seront approvisionnées d'une manière analogue dans le courant de cette année. Ces mesures étant prises, les forts seront approvisionnés pour une durée de 2 à 3 mois.

La question de la remise aux troupes de la ration d'urgence recevra prochainement sa solution. Le magasinage des approvisionnements qui seraient nécessaires dans ce but présente de sérieuses difficultés, surtout parce que les organes des cantons auraient à prêter leur concours pour cet objet et que les locaux font défaut en maint endroit.

Les essais en vue de distribuer aux troupes des tablettes de soupe de meilleure qualité ne sont encore terminés. En dehors des difficultés que présente la préparation de ces tablettes d'une conservation facile et donnant une soupe savoureuse, la question des frais constitue un obstacle essentiel à l'adoption de ce mode d'alimentation.

Les deux presses à foin achetées en 1892 ont été placées l'une à Chénens (canton de Fribourg), l'autre à Langenthal. Ces presses sont appelées à rendre de bons services à l'administration dans ces contrées produisant du foin en abondance. Les locaux nécessaires au logement de ces machines ont été mis gratuitement à notre disposition par

les communes ; comme compensation, ces dernières auront le droit, sous certaines conditions, d'en faire usage. Il est interdit d'employer ces presses pour le foin destiné à l'exportation. L'administration militaire dispose actuellement de trois presses à foin ; il serait indiqué de faire l'acquisition d'un plus grand nombre de ces machines dont l'agriculture peut avantageusement profiter.

Observations critiques sur l'organisation de l'infanterie suisse.

(Suite.)

III. *Prolongation du temps du service dans l'élite.*

Si l'on voulait porter les bataillons à 1000 hommes, il deviendrait absolument nécessaire d'utiliser les deux plus jeunes classes de la landwehr, soit les hommes jusqu'à l'âge de 34 ans. Il faudrait sans cela réduire le nombre des bataillons et par conséquent jeter par dessus bord les principes de notre organisation actuelle. Ceci personne ne le veut. Quant à la prolongation du temps de service, le projet la considère comme une amélioration essentielle.

Nous ne saurions partager cette opinion ; nous craignons au contraire qu'il en résulte un *amoindrissement dans la valeur de la troupe.*

De tous temps, les capitaines expérimentés ont tenu à ce que les armées de milice soient composées de jeunes soldats. Il va sans dire que les vieux soldats de profession comme en formèrent les 23 années de campagne de la révolution française et du premier empire, où comme l'étaient les mercenaires, furent toujours très appréciés. Mais cette catégorie de soldats n'entre pas ici en considération.

Napoléon Ier disait à ce sujet : « Il ne faut pas confondre un homme avec un soldat. » L'humeur batailleuse, le courage résolu, l'ardeur qui porte en avant, la force de résistance, physique et morale, aux fatigues, aux privations, aux intempéries, l'obéissance joyeuse et aveugle en présence des plus dures exigences, bref tout ce qui donne à une troupe l'esprit d'offensive, sont surtout des qualités de jeunesse. Chez l'homme cultivé, ces qualités tendent à disparaître avec la trentaine. Les soucis du ménage et de